



Une démarche pensée dans l'intérêt de l'enfant

RYTHMES SCOLAIRES Le décret Blanquer, paru en juin 2017, a offert la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours d'école à titre dérogatoire. Dans ce contexte, Mont de Marsan Agglo, en charge des compétences scolaire, périscolaire, extrascolaire et restauration collective pour les 18 communes de son territoire, s'est engagée dans une réflexion sur l'opportunité d'une évolution des rythmes scolaires.

Avant toute décision, les élus communautaires ont souhaité évaluer le projet éducatif de territoire (PEdT) mis en place depuis septembre 2016. *“Ce document vise à donner aux acteurs de la communauté éducative des objectifs communs dans l'intérêt des enfants”*, indique Jean-Marie Esquié, vice-président de l'Agglo en charge de l'Éducation. Son évaluation a mis en évidence une nette progression de la qualité des activités et, plus largement, des services proposés aux enfants et à leurs familles depuis la rentrée 2016.

Compte tenu de ce constat et des différentes études scientifiques réalisées sur le sujet, l'Agglomération s'est alors positionnée pour le maintien de la semaine à 4,5 jours dans les écoles pour l'année scolaire 2018-2019. Cette position a été confortée par la majorité des conseils d'école exceptionnels qui se sont tenus entre janvier et février. Les enseignants du conseil d'école de Bougue, Laglorieuse et Mazerolles ont notamment souligné que *“les 5 matinées de travail permettent d'assurer une continuité dans les apprentissages, ce qui est bénéfique pour les élèves. Il faut réfléchir au*

temps scolaire en termes d'apprentissage et non au regard des TAP.”

Dans un souci d'amélioration continue du service, la réflexion reste ouverte au niveau de chaque école sur le contenu, le positionnement et la durée des TAP. La démarche de concertation engagée va également se poursuivre avec un recueil des avis des parents, des enfants, des agents communautaires et des enseignants d'ici à la fin de l'année scolaire. L'enjeu principal étant d'assurer le bien-être des enfants.

Il est temps de compléter votre DUI 2018-2019

Le dossier unique d'inscription (DUI) vise à faciliter les démarches administratives des familles en regroupant inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il est distribué par l'intermédiaire des écoles dans le cartable des élèves déjà scolarisés en préélémentaire et élémentaire sur le territoire. Il est également disponible dans les différents guichets de l'agglomération.

✘ Attention, date limite: le 1^{er} juin